

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### **Préavis municipal n° 2/2021 relatif à la fixation des indemnités et vacations de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 8 février 2021 à 20h, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : - M. Georges Cherix, Syndic  
- Mme Susanne Perrudet, Municipale  
- Mme Nicole Cattano, Municipale  
- M. Vincenzo Camuglia, Municipal

Pour la Commission : - Mme Nadia Schmid, Présidente  
- M. Eric Jan, Rapporteur  
- Mme Marie-Ange Escasain

Excusés : - M. Christian Baur, Municipal  
- Mme Danielle Michon Zumbrunnen  
- Mme Rita Jost

Reçu le	26.02.21
Nom	Visa
Cherix	<del>09.01.03.21</del>
Camuglia	
Baur	CB
Perrudet	SP
Cattano	U. cl.
Vu séance du	

La Commission remercie la Municipalité d'avoir répondu aux différentes questions que les membres de la Commission lui ont posées.

Le temps estimé par M. le Syndic et les municipales et municipaux pour exercer leurs tâches est de l'ordre de 20-30 % EPT (équivalent plein temps), réparti comme suit :

- compris dans les indemnités, environ 240 heures pour les municipales et municipaux et 360 heures pour le syndic ;
- pour les vacations, les heures comptées pour l'année 2019 sont respectivement de 250 et 400 heures

Ainsi, en tenant compte des heures « non comptabilisées » dont il a été fait mention, pour 48 semaines par année, déduction faite des 4 semaines de vacances légales, il faut estimer la charge annuelle de travail d'un dicastère entre 490 et 500 heures et retenir de 760 à 800 heures pour la syndiculture.

La Commission a entendu les arguments de la Municipalité :

- plus de charges,
- des tâches de plus en plus lourdes, plus complexes
- une disponibilité de 7 jours sur 7
- le désir de compenser la différence de salaire entre le personnel communal et les membres de la Municipalité au vu de leurs responsabilités,
- la volonté de s'aligner sur les communes voisines, bien qu'aujourd'hui personne ne sache comment vont évoluer les indemnités et vacations des communes prises comme « référence », soit Vufflens-la-Ville et Mex.

Au cours de la prochaine législature, de grands travaux devraient être entrepris ou réalisés:

- Un trottoir et des pistes cyclables entre les ronds-points de Croix-du-Péage et en Coulaye,
- une rampe pour handicapés et pour piétons avec accès sur l'Hôpital.
- Le tram, dont l'arrivée est prévue en 2026 à Croix-du-Péage avec, par exemple, l'intégration d'un local à vélos et des bâtiments susceptibles d'être construits sur les surfaces encore disponibles.
- L'étude de la densification de la zone industrielle.
- Différents projets au stade de la réflexion qui devront se concrétiser un jour, comme le bâtiment de l'ancienne laiterie, la maison de commune, le bâtiment actuel qui héberge les classes scolaires et l'administration...

Il faut rappeler que l'exécutif fait appel à des bureaux externes pour travailler sur les projets, de l'évaluation des coûts à la faisabilité. Pour ces gros chantiers que sont le trottoir, les pistes cyclables et le tram, la mise à l'enquête et les travaux sont effectués par le canton et les TL, la Municipalité se chargeant du suivi et de la bonne exécution des travaux.

La commission ne met pas en doute le travail et l'investissement des membres de la Municipalité, elle se pose des questions quant à son organisation. En effet, il nous a souvent été répondu que « tout dépend des dicastères ». Alors pourquoi ne pas redistribuer les dicastères et ainsi mieux répartir la charge de travail entre les membres de l'exécutif ?

Nous avons également été surpris d'apprendre que tous les membres de la Municipalité lisent tous les courriers (lettres et courriels) de tous les dicastères. Est-ce bien nécessaire, si chacun est désigné pour un dicastère et comme suppléant pour un autre et que les séances hebdomadaires permettent d'informer le collège sur les points essentiels ?

Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence de valider une augmentation de 20% pour la législature 2021 – 2026, soit pour 5 ans, alors que les conséquences financières dues à la pandémie ne sont pas encore connues.

L'article 29 alinéa 3 de la Loi sur les Communes précise que les indemnités de la Municipalité sont proposées au vote du Conseil général au moins une fois par législature et considérant que ceci n'a pas été fait pendant la législature 2016 – 2021, nous sommes contraint de le faire maintenant. Il est intéressant de constater que :

- dans d'autres communes, cette décision ne se prend pas à la fin, mais au début de la législature.
- la loi indique un minimum, mais n'interdit pas de le faire plusieurs fois par législature.

En raison de ce qui précède, la Commission remercie la Municipalité pour son engagement et l'investissement de ses membres et propose l'amendement suivant :

Amendement proposé

	Augmentation	Syndic	Municipales/Municipaux
Année 2021	+ 5% sur base 2016 - 2021	CHF 18'900.-	CHF 12'600.-
Au 01.01.2022	+ 10% sur base 2016 - 2021	CHF 19'800.-	CHF 13'200.-
Au 01.01.2023	+ 15% sur base 2016 - 2021	CHF 20'700.-	CHF 13'800.-
Au 01.01.2024	+ 20% sur base 2016 - 2021	CHF 21'600.-	CHF 14'400.-
Au 01.01.2025	+ 20% sur base 2016 - 2021	CHF 21'600.-	CHF 14'400.-

Vacations horaires 2021-2026 :

- CHF 50.- de l'heure pour tous les membres de la Municipalité

Les frais de déplacements et de télécommunications sont ceux indiqués dans le préavis 2/2021.

En conclusion, la Commission, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal no 2/2021 relatif à la fixation des indemnités et vacations de la Municipalité pour la législature 2021-2026,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis tel qu'amendé.

Villars-Ste-Croix, le 18 février 2021

Au nom de la Commission

La Présidente :



Nadia Schmid

Le Rapporteur :



Eric Jan